



GUNK Carburetor & Choke Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)
Date d'émission: 2023-10-19 Date de révision: 2023-10-19 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : GUNK Carburetor & Choke Cleaner
Code du produit : M4814C

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Agent nettoyant pour moteurs

1.3. Fournisseur

Fournisseur

B'BLASTER HOLDINGS LLC
8500 Sweet Valley Drive
Valley View, Ohio, 44125
USA

T (216) 901-5800 (9 AM - 4:30 PM EST Monday - Thursday; 9 AM - 3 PM EST Friday)

www.blastercorp.com

Distributeur

B'BLASTER HOLDINGS LLC
2967 Dundas St W #112D
Toronto, ON, M6P 1Z2
Canada

T (800) 858-6605

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC (800) 424-9300

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Flam. Aerosol 2	H223	Aérosol inflammable
Press. Gas (Diss.)	H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
Eye Irrit. 2A	H319	Provoque une sévère irritation des yeux
Carc. 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer
Repr. 2	H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
STOT SE 3	H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Ce produit est un produit de consommation et est étiqueté conformément à la réglementation de la Commission américaine de sécurité des produits de consommation. L'étiquette réelle du contenant ne comprendra pas les éléments d'étiquetage ci-dessous. L'étiquetage ci-dessous s'applique aux produits industriels/professionnels.

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA)



Mention d'avertissement (GHS CA)

: Danger

GUNK Carburetor & Choke Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Mentions de danger (GHS CA)	: H223 - Aérosol inflammable H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges H351 - Susceptible de provoquer le cancer H361 - Susceptible de nuire à ou au fœtus
Conseils de prudence (GHS CA)	: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P201 - Se procurer les instructions avant utilisation. P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 - Ne pas perforer ni brûler, même après usage. P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P331 - NE PAS faire vomir. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 - Garder sous clef. P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

GUNK Carburetor & Choke Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Acétone	Diméthylcétone / propan-2-one	n° CAS: 67-64-1	60 – 80	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H336
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitee)	Distillats légers (pétrole), hydrotraiteés; kérosène- non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290°C (entre 302 et 554°F).]	n° CAS: 64742-47-8	7 - 13	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304
Carbone (dioxyde de)	Dry ice / CARBON DIOXIDE	n° CAS: 124-38-9	3 - 7	Press. Gas (Comp.), H280 Asphy simple
Xylène, isomères mixtes, purs	Xylène : mélange d'isomères / Xylène (mélange d'isomères) / Xylène	n° CAS: 1330-20-7	3 - 7	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Voie cutanée), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Inhalation:vapeurs), H332 Skin Irrit. 2, H315 Repr. 2, H361 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304
Ethylbenzène	Benzene, ethyl- / ETHYLBENZENE / Phenylethane	n° CAS: 100-41-4	1 – 5	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Inhalation:vapeurs), H332 Skin Irrit. 2, H315 Carc. 2, H351 Asp. Tox. 1, H304

GUNK Carburetor & Choke Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Isopropylbenzène	Cumène	n° CAS: 98-82-8	0,1 – 1	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335 Asp. Tox. 1, H304

Remarques : *Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique.
Symptômes chroniques	: Susceptible de provoquer le cancer. Susceptible de nuire à ou au fœtus.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
----------------------------------	---

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
--------------------------------	--

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau.
------------------------------------	---------------------------------

GUNK Carburetor & Choke Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

- Danger d'incendie : Aérosol inflammable. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent cheminer loin du point d'émission, avant de s'enflammer avec retour vers leur source. des vapeurs irritantes.
- Danger d'explosion : La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures. Les cylindres rompus peuvent être propulsés à distance.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : En cas d'incendie: Évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Évacuer la zone. Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
- Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Écarter toute source éventuelle d'ignition. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Pour la rétention : Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Écarter toute source d'ignition. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
- Procédés de nettoyage : Balayer ou peller le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Évitez de respirer des poussières/des fumées/du gaz/du brouillard/des vapeurs/des pulvérisations. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.
- Dangers supplémentaires lors du traitement : Déchets dangereux par suite de risque explosion.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

GUNK Carburetor & Choke Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conserver dans un endroit à l'abri du feu. Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur. Protéger les contenants de tout dommage physique. Garder sous clef.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Acétone (67-64-1)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA [ppm]	250 ppm
ACGIH OEL STEL [ppm]	500 ppm
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	25 mg/l Parameter: Acetone - Medium: urine - Sampling time: end of shift (nonspecific)
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL (TWA) [1]	2400 mg/m ³
OSHA PEL (TWA) [2]	1000 ppm
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA [ppm]	20 ppm
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	1,5 g/g créatinine Parameter: Methylhippuric acids - Medium: urine - Sampling time: end of shift (technical or commercial grade)
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Xylenes (o-, m-, p-isomers)
OSHA PEL (TWA) [1]	435 mg/m ³
OSHA PEL (TWA) [2]	100 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
Ethylbenzène (100-41-4)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH catégorie chimique	Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	0,15 g/g créatinine Parameter: Sum of mandelic acid and phenylglyoxylic acid - Medium: urine - Sampling time: end of shift (nonspecific)
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethyl benzene
OSHA PEL (TWA) [1]	435 mg/m ³
OSHA PEL (TWA) [2]	100 ppm

GUNK Carburetor & Choke Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Ethylbenzène (100-41-4)	
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1 OSHA Annotated Table Z-1
Carbone (dioxyde de) (124-38-9)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Carbon dioxide
ACGIH OEL TWA [ppm]	5000 ppm
ACGIH OEL STEL [ppm]	30000 ppm
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Asphyxia
Référence réglementaire	ACGIH 2022
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Carbon dioxide
OSHA PEL (TWA) [1]	9000 mg/m³
OSHA PEL (TWA) [2]	5000 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
Isopropylbenzène (98-82-8)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Cumene
ACGIH OEL TWA [ppm]	5 ppm
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Eye, skin, & URT irr; CNS impair
ACGIH catégorie chimique	Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans
Référence réglementaire	ACGIH 2020
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Cumene
OSHA PEL (TWA) [1]	245 mg/m³
OSHA PEL (TWA) [2]	50 ppm
Catégorie de valeur limite (OSHA)	prévenir ou réduire les risques d'absorption cutanée
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Porter des gants appropriés. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.
Protection oculaire:
Porter un appareil de protection des yeux/du visage

GUNK Carburetor & Choke Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aérosol.
Couleur	: Incolore
Odeur	: Hydrocarbure
Seuil olfactif	: 62 ppm
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: 6
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: -95 °C
Point de congélation	: -95 °C
Point d'ébullition	: 56 °C
Point d'éclair	: -17,5 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aérosol inflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,795 Densité relative/Densité
Solubilité	: Miscible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: < 5 mm²/s
Limites d'explosivité	: 2,6 – 12,8 vol % (valeur estimée)

Acétone (67-64-1)

Point d'ébullition	56,05 °C
Point d'éclair	-17 °C
Température d'auto-inflammation	465 °C
Pression de la vapeur	233 hPa (at 20 °C)

Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) (64742-47-8)

Point d'ébullition	146 – 299 °C Atm. press.: 101,325 kPa
Point d'éclair	21 °C (closed cup)
Température d'auto-inflammation	> 200 °C (at 1013 hPa)

GUNK Carburetor & Choke Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) (64742-47-8)

Pression de la vapeur	0,01 – 0,3 hPa (at 20 °C)
-----------------------	---------------------------

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)

Point d'ébullition	138,3 – 141,4 °C
Température d'auto-inflammation	465 – 525 °C
Pression de la vapeur	8,8 – 11,9 hPa (at 25 °C)

Ethylbenzène (100-41-4)

Point d'ébullition	136,1 °C (at 1013.3 hPa)
Point d'éclair	12,8 °C (closed cup)
Température d'auto-inflammation	432 °C (at 1013 hPa)
Pression de la vapeur	9,5 hPa (at 20 °C)

Carbone (dioxyde de) (124-38-9)

Point d'ébullition	56 °C (at 5.11 atm (triple point))
Pression de la vapeur	5728,9 kPa (at 20 °C)

Isopropylbenzène (98-82-8)

Point d'ébullition	152,39 °C
Point d'éclair	31 °C (closed cup)
Température d'auto-inflammation	424 °C (at 1010 hPa)
Pression de la vapeur	13 hPa (at 38.2 °C)

9.2. Autres informations

Chaleur de combustion	: 27,4 kJ/g
Groupe de gaz	: Presse. Gaz (Diss.)
Modèle de pulvérisation	: Flux grossier et énergétique
Retour en arrière	: Aucun
Longueur de projection de la flamme	: 15 – 75 cm
% d'humidité	: <0.1

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales. Aérosol inflammable. Contenu sous pression. Ce contenant peut exploser s'il est chauffé. Ne pas perforer. Ne pas brûler. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Chaleur. Étincelles. Flamme nue. Rayons directs du soleil. Surchauffe. Matières incompatibles.
Matières incompatibles	: Oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

GUNK Carburetor & Choke Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Acétone (67-64-1)	
DL50 orale rat	5800 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female
DL50 cutanée lapin	> 15700 mg/kg
CL50 inhalation rat	50100 mg/m³ (Exposure time: 8 h)
ATE CA (orale)	5800 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	50,1 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	50,1 mg/l/4h
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) (64742-47-8)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 5,2 mg/l/4h
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg
DL50 cutanée rat	1100 mg/kg
DL50 voie cutanée	1700 mg/kg
ATE CA (orale)	3500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	1100 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	11 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h
Ethylbenzène (100-41-4)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	15400 mg/kg
CL50 inhalation rat	17,4 mg/l/4h
ATE CA (orale)	3500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	15400 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	17,4 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h
Isopropylbenzène (98-82-8)	
DL50 orale rat	1400 mg/kg
DL50 cutanée lapin	12300 µl/kg

GUNK Carburetor & Choke Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Isopropylbenzène (98-82-8)	
CL50 inhalation rat	> 3577 ppm (Exposure time: 6 h)
ATE CA (orale)	1400 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	12300 mg/kg de poids corporel
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer.
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Groupe IARC	3 - Inclassable
Ethylbenzène (100-41-4)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Preuves de cancérogénicité
Isopropylbenzène (98-82-8)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Cancérogène pour l'être humain selon une hypothèse raisonnable, Preuves de cancérogénicité
Toxicité pour la reproduction	: Susceptible de nuire à ou au fœtus.
Acétone (67-64-1)	
LOAEL (animal/femelle, F0/P)	11298 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: female
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	900 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Remarks on results: other:Generation not specified (migrated information)
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraîtée) (64742-47-8)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	≥ 3000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Acétone (67-64-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Isopropylbenzène (98-82-8)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraîtée) (64742-47-8)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	750 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female
NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	≥ 0,024 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 412 (Subacute Inhalation Toxicity: 28-Day Study)

GUNK Carburetor & Choke Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	150 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents), Guideline: EPA OPP 82-1 (90-Day Oral Toxicity)
Ethylbenzène (100-41-4)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	75 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
GUNK Carburetor & Choke Cleaner	
Vaporisateur	Aérosol
Viscosité, cinématique	< 5 mm²/s
Acétone (67-64-1)	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) (64742-47-8)	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux
Ethylbenzène (100-41-4)	
Viscosité, cinématique	0,6 mm²/s Temp.: 'other:' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm²/s)' Remarks on result: 'other:'
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux
Carbone (dioxyde de) (124-38-9)	
Vaporisateur	Aérosol
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux
Isopropylbenzène (98-82-8)	
Viscosité, cinématique	0,74 mm²/s Temp.: 'other:37.78°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm²/s)'
Études animales et avis d'expert pour la classification	Faux
Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique.
Symptômes chroniques	: Susceptible de provoquer le cancer. Susceptible de nuire à ou au fœtus.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

GUNK Carburetor & Choke Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

Acétone (67-64-1)	
CL50 - Poisson [1]	4,74 – 6,33 ml/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)
CL50 - Poisson [2]	6210 – 8120 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 - Crustacés [1]	10294 – 17704 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
CE50 - Crustacés [2]	12600 – 12700 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
NOEC (chronique)	≥ 79 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
LOEC (chronique)	> 79 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) (64742-47-8)	
CL50 - Poisson [1]	45 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CL50 - Poisson [2]	2,2 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static])
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
CL50 - Poisson [1]	2,6 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CL50 - Poisson [2]	2,661 – 4,093 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static])
CE50 - Crustacés [1]	> 3,4 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia
CE50 - Crustacés [2]	0,6 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Gammarus lacustris)
NOEC chronique poisson	> 1,3 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri) Duration: '56 d'
LOEC (chronique)	3,16 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
Ethylbenzène (100-41-4)	
CL50 - Poisson [1]	11 – 18 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static])
CL50 - Poisson [2]	4,2 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [semi-static])
CE50 - Crustacés [1]	1,8 – 2,4 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 72h - Algues [1]	4,6 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata)
CE50 72h - Algues [2]	2,6 – 11,3 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata [static])
CE50 96h - Algues [1]	> 438 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata)
CE50 96h - Algues [2]	1,7 – 7,6 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata [static])
NOEC (chronique)	0,96 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia Duration: '7 d'
NOEC chronique crustacé	0,956 mg/l
LOEC (chronique)	1,7 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia Duration: '7 d'
Isopropylbenzène (98-82-8)	
CL50 - Poisson [1]	6,04 – 6,61 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CL50 - Poisson [2]	4,8 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [flow-through])
CE50 - Crustacés [1]	0,6 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 - Crustacés [2]	7,9 – 14,1 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
CE50 72h - Algues [1]	2,6 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata)

GUNK Carburetor & Choke Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Isopropylbenzène (98-82-8)	
CE50 72h - Algues [2]	1,29 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
NOEC chronique poisson	0,38 mg/l Test organisms (species): other:D. rerio and P. promelas Duration: '28 d'
NOEC (chronique)	0,35 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

12.2. Persistance et dégradabilité

GUNK Carburetor & Choke Cleaner	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

GUNK Carburetor & Choke Cleaner	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Acétone (67-64-1)

FBC - Poissons [1]	(0.69 dimensionless)
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,24

Distillats de pétrole (fraction légère hydrotraitée) (64742-47-8)

FBC - Poissons [1]	61 – 159
--------------------	----------

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)

FBC - Poissons [1]	0,6 – 15
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,77 – 3,15

Ethylbenzène (100-41-4)

FBC - Poissons [1]	(15 dimensionless)
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,6 (at 20 °C (at pH 7.84)

Carbone (dioxyde de) (124-38-9)

FBC - Poissons [1]	(no bioaccumulation)
--------------------	----------------------

Isopropylbenzène (98-82-8)

FBC - Poissons [1]	(35.5 dimensionless)
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,55 (at 23 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé
Autres informations : Aucun autre effet connu.

GUNK Carburetor & Choke Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

- Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
- Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Déchets dangereux par suite de risque explosion.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG

14.1. Numéro ONU

N° ONU (TDG) : UN1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : AÉROSOLS (Quantité limitée)

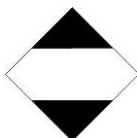
14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 2.1

Étiquettes de danger (TMD) : 2.1

:



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

TDG

N° ONU (TDG) : UN1950

Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD) : 80 - Malgré l'article 1.17 de la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux), il est interdit de présenter au transport ou de transporter ces marchandises dangereuses à moins qu'elles ne soient placées dans un contenant conforme aux exigences relatives au transport des gaz prévues à la partie 5 (Contenants), 107 - (1) Le présent règlement, sauf la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux) et la partie 2 (Classification), ne s'applique pas à la manutention, à la présentation au transport ou au transport de UN1950, AÉROSOLS, et de UN2037, CARTOUCHES À GAZ, qui contiennent des marchandises dangereuses incluses dans les classes 2.1 ou 2.2 et qu'elles sont transportées à bord d'un véhicule routier, d'un véhicule ferroviaire ou d'un bâtiment au cours d'un voyage intérieur, si les aérosols ou les cartouches à gaz ont une capacité inférieure ou égale à 50 mL.

(2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux aérosols d'autodéfense.

Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 1 L

Quantités exemptées (TDG) : E0

GUNK Carburetor & Choke Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Indice véhicule routier de passagers ou indice : 75 L
véhicule ferroviaire de passagers

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 10-19-2023

Date de révision : 10-19-2023

Autres informations : Aucun.

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.